

COMPTE RENDU

Conseil municipal du mardi 06 avril 2021 à 19h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, M. NOUVELLE Philippe, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Pétra, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith, M. LACHAUX Patrice, Mme LENG-GOLLIET Amély, M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie.

Excusés : Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LESEGRETAIN Bernard, M. POURRIER Luc, Mme POMMES Kathy, Mme VALLECORSA Sofia, M. Du BOIS Jérôme

Procurations : Mme REBOUL SALZE Sophie à Mme JOUANNET Martine, M. LESEGRETAIN Bernard à M. GATTONE Emmanuel, Mme POMMES Kathy à Mme SLADE Judith, M. POURRIER Luc à Mme COTTIN Véronique, Mme VALLECORSA Sofia à Mme MOSTEIRO Odile, M. Du BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel

ORDRE DU JOUR

Présentation du budget de la communauté d'agglomération par M. DUNAND Patrice, Président, et Mme BENIER Muriel, Vice-présidente aux finances

FINANCES

Point n°1 : Décisions du Maire

Point n°2 : Factures et engagements

Point n°3 : vote du BP VTT 2021

Point n°4 : Vote des taux 2021

Point n°5 : Garantie d'emprunt pour 3F pour l'achat de logements en vue de la location

ENFANCE ET JEUNESSE

Point n° 6 : choix du mode de gestion centre d'accueil et de loisirs

Point n° 7 : constitutions de la commission de délégation de service public

Point n° 8 : Rythmes scolaires rentrée 2021

Point n° 9 : Compte-rendu de la commission enfance et jeunesse

VIE ASSOSSIATIVE

Point n° 10 : Attribution des subventions 2021

Point n° 11 : Compte rendu de la commission vie associative

TRAVAUX - SECURITE – FORET

Point n° 12 : SIEA : enfouissement chemin du Peillon (Point retiré à l'ordre du jour)

URBANISME

Point n°13 : Autorisations d'urbanisme

INTERCOMMUNALITE

Point n° 14 : Compte-rendu des commissions intercommunales

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n° 15 : compte-rendu des commissions Solidarité/CCAS – Communication

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h10

Mme Judith SALDE est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

Point N° 1 Décisions du maire

25/03/2021	Convention de mise à disposition - service marché public	CAPG - accompagnement pour la mise en place d'une délégation service public concernant l'accueil de loisirs
------------	--	---

Point N° 2 Factures et engagements

Pas de questions.

Point N° 3 Vote du BP VTT 2021

Mme la Maire annonce que la société SAPORI SICILIA est en liquidation judiciaire. Pour cela il a été constitué en dépense de fonctionnement, une provision afin de couvrir les loyers impayés à ce jour.

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
37 000.00 €	109 315.45 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
116 563.77€	116 563.77 €

Il est demandé au Conseil municipal :

D'ADOPTER le budget VTT 2021.

VOTE UNANIME

Point N° 4 Vote des taux d'imposition 2021

Mme la Maire fait part que la date butoir du vote des taux est fixée au 15 avril de chaque année. La réforme de la taxe d'habitation applicable aux communes entre en application en 2021. En conséquence, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation, laquelle est compensée par de la taxe foncière sur le bâti provenant des départements qui est de 13.97%.

Mme la Maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes communales.

Le Conseil municipal :

DECIDE des taux d'imposition suivants :

- Taxe foncier bâti de la commune : 8.27%
- Taxe foncier bâti du département : 13.97%
 - o Soit un taux de taxe foncière globale sur le bâti de 22.24 %
- Taxe foncière non bâti : 47.57 %

VOTE UNANIME

Point N° 5 Garantie d'emprunt pour 3F pour l'achat de logements en vue de la location

M. LEQUIN rappelle que lors du conseil municipal du mois de janvier dernier il avait été exposé que le Groupe 3F, organisme HLM, envisage d'acquérir 8 logements sociaux à Crozet pour le programme des Hivouettes. La société a demandé à la municipalité d'apporter sa garantie à **une partie des emprunts** qu'ils vont devoir contracter (total des emprunts envisagés : 1 097 917 M €). L'attribution de cette garantie :

- Donne un droit de regard à la mairie sur l'attribution de ces logements sociaux
- Fait économiser le coût d'une garantie privée à Groupe 3F, ce qui lui permet d'investir plus dans des logements

La seule qui change depuis le conseil de janvier c'est le montant précis de l'emprunt qui est désormais fixé.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les deux contrats de Prêts :

- **Contrat n°119566**

D'ACCORDER à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 706 850.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119566 constitué de 5 lignes du Prêt

LA GARANTIE EST APPORTEE DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ?

LE CONSEIL S'ENGAGE, à l'unanimité pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Contrat n°119567**

D'ACCORDER à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 100 905.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119567 constitué de 4 lignes du Prêt

LA GARANTIE EST APPORTEE DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ?

LE CONSEIL S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VOTE UNANIME

ENFANCE ET JEUNESSE

Point N° 6 Choix du mode de gestion centre d'accueil et de loisirs

Mme la Maire rappelle que la délégation de service public pour la gestion du centre d'accueil de loisirs arrive à échéance le 31 décembre 2021. L'accueil du centre de loisirs et les temps périscolaires sont actuellement gérés par une association dans le cadre de d'une délégation de service public signée en janvier 2017.

Mme le Maire présente le rapport aux membres du conseil municipal.

Il convient de relancer une procédure de consultation pour la gestion du centre de loisirs.

Conformément aux dispositions des articles L 1411-4 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport ci-joint a pour objet de présenter les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire du service public.

Sont au préalable rappelés les différents montages contractuels envisageables pour mener à bien le projet. Il est proposé de fixer la durée de la délégation à 3 ans et 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2025.

Le Conseil municipal :

ADOPTÉ le principe de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs de Crozet, suite à l'avis du Comité Technique du 16 mars 2021,

APPROUVE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation,

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation du contrat de délégation de service public.

VOTE UNANIME

Point N° 7 Constitution de la commission de délégation de service public

Mme la Maire indique que conformément aux procédures de passation d'une délégation de service public, il convient de constituer une commission de délégation de service public et propose les candidatures des membres de la commission d'appels d'offres.

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de constituer une commission composée comme suit :

- *Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »*

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire selon les mêmes modalités les suppléants en nombre égal celui des membres titulaires,

CONSIDERANT que peuvent participer à la commission avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par la Maire, en raison de leur compétence.

Se présentent comme titulaires : Odile MOSTEIRO, Didier LEQUIN, Michel CHANEL

comme suppléants : Philippe NOUVELLE, Patrice LACHAUX, Sophie REBOUL SALZE

Michel CHANEL et André BAGUET recomptent les voix.

Il est demandé au Conseil municipal :

DE PROCEDER au vote à bulletin secret pour désigner les membres de la commission de délégation de service public.

Après dépouillement sont désignés avec 19 voix :

Titulaires : Odile MOSTEIRO, Didier LEQUIN, Michel CHANEL ;

Suppléants : Philippe NOUVELLE, Patrice LACHAUX, Sophie REBOUL SALZE

Point N° 8 Rythmes scolaires rentrée 2021

Mme La Maire rappelle qu'en février 2018, le conseil municipal s'était prononcé pour un rythme scolaire de 4 jours par semaine sur les horaires suivant :

Lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8h30-12h et 13h30-16h00

Le conseil de l'école s'étant réuni le 10 mars 2021 étant favorable au maintien de ce rythme scolaire,

Il est demandé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le rythme scolaire à 4 jours comme indiqué ci-dessus.

VOTE UNANIME

Point N° 9 Compte-rendu de la commission enfance et jeunesse – Mme Odile MOSTEIRO

Durant ce mois de mars la commission enfance et jeunesse a travaillé à l'élaboration du nouveau marché public de fourniture et service pour le restaurant scolaire. (Règlement, cahier des charges ...) Celui-ci pourra être mis en ligne dès le 12 Avril afin que les candidats puissent nous soumettre leurs propositions.

En mars une semaine de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été organisée au restaurant scolaire. Durant cette semaine, les déchets alimentaires servis et non servis ont été pesés. Malheureusement la fermeture des écoles dès le 6 Avril nous empêche de travailler sur ces données mais l'expérience sera rééditée dès la réouverture du restaurant scolaire.

VIE ASSOCIATIVE

Point N° 10 Attribution des subventions 2021 – M. Didier LEQUIN

M. Didier LEQUIN présente les demandes d'associations en indiquant que ce fût une année particulière. La commission a gardé les mêmes règles d'attribution pour les associations Crozet et Hors Crozet. Certaines associations n'ont pas encore rendu le dossier et ont été relancées.

Pour les associations hors commune, il est proposé 30€ pour les enfants et 90 pour les centres de formation.

Association	2020	2021
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 750	2 650
ECOLE DE MUSIQUE	2 640	2 720
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL A.S.	2 000	2 200
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	2 000	2 000
CLUB DES AINES	1 000	1 000
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900	900
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600	600
UNION BOULISTE	400	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	200
LUMIERE ET VERITE POUR LOIC	-	1 500
MOTOCROSS	-	Subvention en nature (prêt de matériels)
TOTAL	19 090	14 170

Associations	2020	2021
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	540	450
Pays de Gex Natation	420	420
Avenir Gessien Gymnastique	300	480
AEA Athlétisme	240	240
Gym La Gexoise	210	250
MFR La Palma	90	90
MFR Les Ebeaux		180
TOTAL	2 100	2 110

Le Conseil municipal :

DECIDE l'attribution des subventions comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2021.

VOTE UNANIME

Point N° 11 Compte-rendu de la commission vie associative – M. Didier LEQUIN

La dernière commission a travaillé sur les dossiers de subventions 2021 présentés en point 10 et sur la nouvelle tarification de la salle des fêtes, celle-ci n'ayant pas été modifiée depuis 2007. Les nouveaux tarifs seront proposés au vote du prochain Conseil.

Le forum des associations est prévu fin mai si le contexte le permet.

TRAVAUX - SECURITE – FORET

Point N° 12 SIEA : enfouissement réseaux électriques chemin de Peillon

Point retiré à l'ordre du jour, dossier incomplet.

URBANISME

Point N° 13 Autorisations d'urbanisme

CR ADS CM du 06 avril 2021

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113521B0018	03/03/2021	GRUAZ Bénédicte et MONIER Sonny	241 chemin des Longets - Villeneuve	Isolation par l'extérieur (crépis couleur crème), volets roulants noir anthracite + porte d'entrée verre sécurisé, encadrement noir anthracite.	30/03/2021	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113521B0017	03/03/2021	COMMUNE DE CROZET - Mme JOUANNET Martine	59 chemin des Croux	Pose de volets roulants en aluminium, couleur gris anthracite en façade Est du bâtiment de l'école.	03/04/2021	TACITE
DP00113521B0016	01/03/2021	JEAVONS Adam	273 route du Col	Grillage de 1,20 M. sur une distance de 26 mètres approximativement entre une partie du terrain 1198/1197 et celui du voisin M. BOSSEAU 255 route du Col	01/04/2021	TACITE
DP00113521B0014	24/02/2021	PARRA-LOPEZ Julien	50 impasse des Primevères	Muret de couleur gris de 45 cm de hauteur surmonté d'une clôture à claire-voie en aluminium de couleur grise anthracite d'une hauteur de 100 cm. Clôture séparative entre les parcelles 1746, 1607 et 1664 visible sur le plan de situation.	24/03/2021	TACITE
DP00113521B0012	23/02/2021	MESNAGE Thierry	4 impasse Jules Verne - Villeneuve	Couverture des escaliers extérieurs	18/03/2021	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113521B0009	19/02/2021	JUNG Michael	686 chemin de la Pièce	Peinture de la vieille boiserie extérieure existante de la maison, afin de la rénover et protéger	19/03/2021	TACITE
DP00113521B0008	08/02/2021	BADRI Ophélie	300 chemin des Longets	Isolation des murs par l'extérieur - Ravalement de façade	08/03/2021	TACITE
PD00113521B0001	28/01/2021	PELAZ Olivier	152 route de Sergy - Villeneuve		17/03/2021	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520B0005M02	26/01/2021	KIRCHHOFER Nicolas	Rue du Jura	Création d'une piscine de plein air non couverte 8 X 4 M., fond incliné 1,2 à 1,5 M., filtre à cartouches intégré à la piscine et raccordé au réseau EP pour la vidange. Le filtre à cartouches se nettoie manuellement donc pas de raccordement au réseau EU. Dispositif de sécurité : couverture conforme à la norme NFP 90- 308 (voir annexe). Remplacement de la porte-fenêtre "Repas" 1,60/2,15 M.par une baie coulissante 1,80/2,15 M.	22/03/2021	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113521B0002	22/01/2021	DRESTI Siro	23 rue de la Montagne - Villeneuve	Agrandissement et fermeture d'un abri de jardin existant ouvert pour en faire un atelier. Abri existant depuis 2009 (DP 001 135 09 B 0013 du 26/03/2009, acceptée le 23/04/2009)	18/03/2021	FAVORABLE

DP00113520B0037	29/10/2020	BELATAR Najat	22 impasse des Sarsonnières	17/03/2021	REFUS TACITE
PC00113518B000902	29/10/2020	SAS NIMIRS HOLDING - LUNDIN Ian M.	Route d'Harée	25/03/2021	REFUS TACITE
AT00113520B0003	25/06/2020	CORAL Fabrice	19 rue du Salève - ZA La Fontaine Sucrée	03/03/2021	FAVORABLE
PC00113516B0009M02	25/06/2020	SCI L'YLY - M. CORAL Fabrice		03/03/2021	FAVORABLE

Fixer une partie du sol pour qu'il soit plat et droit comme le reste du terrain devant le garage pour ensuite pouvoir mettre un portail et aussi fermer avec une clôture ou grillage

Modification de la piscine, du local technique et ajout d'une zone Fitness au sous-sol

Construction neuve

Modification de la façade Nord-Est par l'ajout d'une menuiserie en rez de chaussée.

Modification de la façade Nord-Ouest par l'ajout d'une porte de service supplémentaire.

Création d'un salon de coiffure dans le local artisanal inoccupé. Réalisation de 2 places de stationnement supplémentaires dont une accessible PMR.

La volumétrie du bâtiment, les raccordements aux réseaux et les caractéristiques d'intégration ne seront pas modifiés.

INTERCOMMUNALITE

Point N° 14 Compte-rendu des commissions intercommunales

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 15 Compte-rendu des commissions Solidarité/CCAS – Communication – Mme Véronique COTTIN et M. Emmanuel GATTONE

Le budget du CCAS a été voté, la part de la participation communale a augmenté. Un projet de transport à la demande pour des personnes souhaitant se rendre en rendez-vous médicaux est en cours.

Communication :

Les demandes de communications sont centralisées auprès de l'accueil via un formulaire de demande de publication.

Le Crozet contact No. 64 du mois d'avril en cours d'impression sera distribué par nos soins.

Le nouveau site internet est en cours d'élaboration avec Pays de Gex Agglo.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mise en place de réseau départemental d'appel. La sirène de Crozet ne sonnera plus que le premier dimanche du mois pour essai.
- Possibilité pour la commune d'accéder à une application smart phone pour être informé des interventions des pompiers en temps et en heures.
- Cérémonie du 8 mai se déroulera en petit comité compte tenu des restrictions.
- Rapport annuel du Sidéfage accessible sur le site internet du Sidéfage ou en mairie.
- Élections départementales et régionales 20 et 27 juin, beaucoup de conseillers devront être mobilisés pour les 2 bureaux qui seront installés à la salle des fêtes.

Fin du conseil : 21h35

Mme JOUANNET Martine
La Maire,
Le 14 avril 2021

